

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Janvier 1879.

Chronique générale.

Nous lisons dans le Nord:

Le maréchal de Mac-Mahon a déclaré hier soir, dit-on, à M. Grévy, que si la Chambre proposait la mise en accusation du ministre du 17 mai, il donnerait sa démission. Nous ne savons si ce propos a été réellement tenu; mais il n'a rien d'in vraisemblable, car le Maréchal a pris une part trop directe et trop personnelle à l'acte du 16 Mai, pour qu'il puisse rester indifférent à la mise en accusation de MM. de Broglie et de Fourtou. Une crise présidentielle et gouvernementale va-t-elle succéder aux complications provoquées par la déclaration ministérielle du 16 janvier, et si heureusement écartées par la sagesse de la Chambre? Le seul résultat des élections du 5 janvier serait-il de faire naître chaque semaine une crise nouvelle?
Il faut espérer que ce sont là de vaines alarmes, et cependant, lorsqu'on voit un journal tel que le National, qui passe même pour l'organe d'un membre du ministère, se plaindre avec une étrange vivacité des retards que met le gouvernement à modifier le personnel administratif, et cela trois jours à peine après le vote de l'ordre du jour de M. Jules Ferry, on se demande si décidément ce n'est qu'une trêve de courte durée que la majorité a accordée au ministre Dufaure, au lieu de la paix durable qui paraissait devoir être la conséquence des votes de lundi. M. Dufaure a, en vérité, donné assez de gages de sa loyauté et de sa fidélité à ses promesses, pour qu'on puisse lui faire crédit plus de trois jours.

La Patrie avait déjà parlé de cette éventualité d'une démission du Maréchal. L'Événement, en lui répondant, traite ces bruits de « misérables et ridicules stratagèmes »; et il ajoute:

« Sans avoir égard à ces sornettes, la sous-commission de l'enquête générale sur le 16 mai a approuvé hier le rapport de M. Floquet, qui conclut au procès des ministres; la commission ratifiera cette décision, et la Chambre l'adoptera, que le cabinet le veuille ou ne le veuille pas.

Quant à l'amnistie, l'initiative en sera prise par les gauches dans le Sénat et dans la Chambre simultanément; et personne — qu'on le sache bien — personne ne sera assez puissant pour empêcher le Parlement de voter une loi de pardon et d'oubli qui effacera les traces de nos discordes civiles.

La Patrie s'abuse si elle se figure que la volonté du maréchal de Mac-Mahon lui-même, si considérée qu'elle soit, paralysera et absorbera l'initiative et l'autorité des Chambres. La République ne subira pas un pouvoir personnel. Nous ne savons pas si le Maréchal a été créé pour lui obéir, mais elle n'a pas été faite pour obéir au Maréchal; et elle ne sera pas embarrassée pour le remplacer quand il ne croira plus pouvoir être le soldat de la majorité, suivant l'un de ses mots restés fameux.

L'Événement traite l'hypothèse de la démission du Maréchal bien légèrement: cela se comprend de la part d'une feuille radicale.

Mais il s'abuse aussi en croyant que la Chambre peut tout faire comme une Assemblée souveraine, comme l'ancienne Convention.

Nous n'avons pas à examiner la question en elle-même, tant qu'elle n'est pas régulièrement posée. — mais seulement son opportunité. Et sur ce point l'Événement est-il bien sûr que M. Gambetta, le grand chef de l'opportuniste, est d'avis de poursuivre les ministres du 16 Mai?

Quant au propos tenu par M. le maréchal de Mac-Mahon, nous ne savons s'il est authentique; mais nous avons lieu de le croire, car il est rapporté au même temps par l'Indépendance belge qui dit le recevoir par l'Agence Havas. Or, cette agence, qui est officieuse, aurait-elle attribué au Maréchal des paroles que celui-ci n'aurait pas prononcées?

D'après les Tablettes d'un Spectateur, les ministres ont résolu également de repousser le projet de mise en accusation de leurs prédécesseurs du 16 mai, et d'en faire une question de cabinet. Une chose qui peut paraître étrange et qui est cependant réelle, c'est que M. de Marcère lui-même a déclaré qu'il se retirerait immédiatement si la Chambre donnait suite à ce projet. M. de Marcère quitter volontairement son portefeuille! c'est bien grave!

On assure que M. Gambetta défend le duc d'Aumale, dont les membres de la gauche voudraient qu'il obtint la révocation. Il ferait surtout valoir, dit-on, que le duc d'Aumale serait un des rares commandants de corps sur lesquels on pût absolument compter, dans le cas où les bonapartistes tenteraient une levée de boucliers.

Dans les campagnes du département des Vosges, des menaces ont été adressées par les meneurs radicaux aux maires et aux principaux habitants qui recevaient les journaux conservateurs du département. Un grand nombre d'entre eux se sont désabonnés par ce seul motif.

Les intransigeants disent que, pour punir M. Gambetta de s'être dérobé lors de l'interpellation Sénard, ils lui refuseront leurs voix pour la présidence de la commission du budget.

Un mouvement préfectoral assez important vient d'être préparé, mais il ne sera publié qu'après les élections législatives du 2 février prochain, parce que plusieurs préfets des départements appelés à voter à cette date sont compris dans ce mouvement.

Toutefois la nomination de M. Hérold à la préfecture de la Seine paraît avant, en un décret spécial.

Pour la magistrature, nous pouvons confirmer que l'on remplacera les procureurs généraux de Paris, Lyon, Dijon, Bordeaux, et probablement Angers, ainsi que le procureur général près la cour de cassation.

Dans les groupes de gauche qui désirent ou prévoient la démission prochaine du

Maréchal, on essaie de mettre en avant la candidature de l'amiral Pothuau.

On complète, on délibère, on remue, on fait cent combinaisons au centre de la gauche, en prévision de la chute du ministère, considérée comme inévitable. On voudrait arriver à reconstituer un nouveau cabinet centre gauche, avec MM. Waddington, Martel, Faye, Casimir Périer, Savary, pour membres, à l'exclusion de M. de Marcère que ses « habiletés » ont brouillé avec tous ses anciens amis. Pour faire aboutir cette combinaison, on compte sur la répugnance qu'éprouve le Maréchal à se porter vers la gauche « par de grandes enjambées ».

La mise en disponibilité du général Meltmann, commandant la division de Châteauroux, n'est motivée que sur les opinions bonapartistes de ce général et a été prononcée sur la demande des députés radicaux de l'Indre.

Voici les principales dispositions du projet de loi relatif à l'obligation de l'instruction primaire, déposé par M. Bardoux:

L'enseignement primaire est déclaré obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.

Pour assurer l'exécution de la loi, il y aura une sanction morale et une sanction pénale. La sanction morale consistera dans une admonestation faite par le maire et dans l'affichage du nom du père à la porte de la Mairie. La sanction pénale consistera dans la privation pour le père des droits politiques pour une durée de un à cinq ans.

Les conscrits illettrés seront incorporés de droit dans la portion du contingent appelée à servir pendant cinq ans.

Le projet déposé par M. Paul Bert, au nom de la commission de l'enseignement primaire, tend à la réforme complète des conseils d'instruction publique de tout ordre. Naturellement les représentants des cultes en sont exclus par un article spécial.

Nous devons ajouter à ces renseignements que la majorité de la Chambre se propose non-seulement de supprimer les jurys mixtes, mais qu'elle demandera la fermeture des universités catholiques.

Pour remplacer l'honorable et regrettable M. André, dans la Charente, on avait d'abord jeté les yeux sur M. Mathieu Bodet, ancien ministre, mais ses opinions ont paru trop modérées, et c'est sur un pharmacien d'Angoulême que les électeurs vont porter leurs suffrages.

Il y avait déjà plusieurs médecins au Sénat (sept, si nous ne nous trompons); le besoin d'un apothicaire devait s'y faire sentir, et on ne peut qu'applaudir à un choix si judicieux.

Le Journal officiel a publié la nomination de M. le général de division Davoust, duc d'Auerstaedt, comme chef d'état-major général du ministre de la guerre, et celle de M. le général de brigade Fay, comme deuxième sous-chef d'état-major général (emploi rétabli).

Le Petit Lyonnais annonce, d'après ses informations particulières, que le général

Clinchant, commandant du premier corps d'armée, doit remplacer à Lyon le général Bourbaki, et que M. le procureur général Beaune, qui est donné en pâture à la meute républicaine, aura pour successeur M. Georges Lemaire, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

LES SUITES D'UNE DÉMISSION.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur: « Une brochure, qui vient de paraître à Cologne, nous apporte aujourd'hui une bien étrange révélation:

« Au moment où il a été le plus question de la démission du maréchal de Mac-Mahon, dans le cas où le cabinet Dufaure viendrait à tomber sous le vote de la Chambre, M. de Bismark aurait fait prévenir officiellement le Maréchal que, s'il se retirait, l'Allemagne se verrait dans l'obligation de prendre des précautions contre le successeur qui lui serait désigné, et, qu'en tout état de cause, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris serait rappelé.

Plusieurs des ministres, dit la brochure, étaient parfaitement au courant de cette communication de M. de Bismark. »

Par décret du Président de la République, en date du 25 janvier, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Hérold, sénateur, a été nommé préfet du département de la Seine, en remplacement de M. Ferdinand Duval, mis en disponibilité.

M. Simiot, député de la Gironde, vient de mourir à Paris.

Malgré l'arrêt rendu dans l'affaire de la Lanterne, des députés de l'extrême gauche ont fait connaître qu'une interpellation au sujet des faits révélés au cours du procès serait adressée à M. le ministre de l'intérieur.

Nous lisons dans la Gazette du Midi:

« Il vient de se passer deux faits, l'un dans la province d'Oran, l'autre dans celle de Constantine, qui sont une nouvelle preuve de la haine des radicaux contre les catholiques.

« Les mahométans de Tlemcen, que le maire de cette ville avait empêché de faire dernièrement leur procession d'usage, se sont plaints à M. le gouverneur général de l'Algérie. Celui-ci, fort embarrassé, s'est adressé au ministre de l'intérieur, et M. de Marcère lui a répondu qu'il n'y avait pas lieu d'appliquer aux cérémonies du culte musulman les arrêtés municipaux qui prohibent les cérémonies extérieures du culte catholique. Donc, liberté aux musulmans, oppression aux catholiques.

« A Constantine, la municipalité vient de donner le même scandale qui s'est produit à Marseille pour l'entrée de M. Robert. Lorsque M. Dusserre annonça sa prochaine arrivée au préfet de Constantine, M. le préfet Cambou demanda au maire que l'on fit au nouveau préfet la même réception qu'à ses prédécesseurs.

« Le conseil municipal, consulté, refusa de se rendre aux désirs du préfet, et l'on fit savoir à M. Dusserre qu'il ne pourrait être

reçu processionnellement par le clergé, mais que les honneurs militaires lui seraient rendus officiellement.

» M^r Dusserre se contenta de répondre que, puisqu'il ne pouvait être reçu en évêque par le clergé et par les fidèles, il ne pouvait et ne devait accepter aucun autre honneur. »

Etranger.

ITALIE. — Les internationalistes socialistes de plusieurs parties de l'Europe viennent d'adresser au Vatican des lettres menaçantes à l'occasion de la dernière encyclique du Pape. On assure que le Vatican en donnera communication aux gouvernements intéressés.

Quelques nouvelles difficultés sont survenues relativement au prochain consistoire. Elles tiennent à l'insuffisance de la procédure à l'égard des nouveaux évêques à nommer, procédure que le Pape veut examiner lui-même.

On annonce que les négociations entre le Vatican et l'Allemagne auraient repris depuis quelques jours une marche plus satisfaisante. Ce résultat serait dû à l'accord survenu sur quelques points.

Les difficultés relatives à une entente avec les membres dissidents de l'Eglise arménienne, à Constantinople, continuant, le Saint-Siège se propose de faire de nouvelles concessions; mais si les chefs de cette Eglise ne cèdent pas, ils seront excommuniés et complètement séparés de l'Eglise catholique.

En ce qui concerne les biens dont les dissidents se sont emparés, le Vatican protestera auprès du gouvernement turc.

LA PESTE AUX BORDS DU VOLGA.

Le comité sanitaire de France s'est réuni plusieurs fois la semaine dernière pour rédiger une note demandée par les comités étrangers et prendre communication des nouvelles venues des frontières transylvaines et russes relativement aux bruits de contagion.

Les autorités allemandes commencent à s'émouvoir des progrès lents, mais constants, que fait la peste sur les bords du Volga.

On avait d'abord mis en doute que l'épidémie à laquelle on a affaire fût la véritable peste noire asiatique; mais il a fallu maintenant se rendre à l'évidence, et c'est bien le plus terrible des fléaux qu'il s'agit d'écarter. Sur trois villages atteints de l'épidémie dans le gouvernement d'Astrakan, deux ont perdu tous leurs habitants, tandis que, dans le troisième, toutes les personnes atteintes du fléau sont mortes, pendant que les autres, affolées, s'enfuyaient portant plus loin les germes de la maladie.

Comme toujours, ce sont les médecins, les sœurs de charité et les gardes-malades qui succombent les premiers, victimes de leur dévouement.

L'opinion publique, ici, s'est montrée si inquiète à la suite des articles remplis d'affreux détails que publient nos journaux, que le gouvernement s'est senti dans l'obligation de faire officiellement quelque chose pour rassurer les populations du sud, spécialement prises de frayeur.

En conséquence, le chef du service sanitaire d'Allemagne, M. le docteur Finkelnburg, a été envoyé en mission à Vienne, pour y prendre, de concert avec ses collègues d'Autriche, toutes les mesures nécessaires pour établir aux frontières un cordon sanitaire, capable de prévenir l'introduction de l'épidémie en Autriche, d'où elle gagnerait facilement l'Allemagne.

Les mêmes mesures sont prises à la frontière allemande de Pologne.

A la Chambre des députés de Vienne, il y a eu une interpellation relative aux dangers que présente l'épidémie pestilentielle qui a éclaté en Russie.

Le président du Conseil, prince Auesperg, a répondu que, d'après les informations communiquées par le ministère des affaires étrangères, l'épidémie qu'on considère généralement comme étant la peste, mais à laquelle les autorités ne donnent pas ce nom, sévit dans six localités sur le Volga et dans les îles du fleuve.

Grâce aux mesures prises, on a réussi jusqu'ici à circonscire le foyer de l'épidémie.

Les bruits d'après lesquels la peste aurait éclaté à Tsaritzin sont dénués de fondement.

Il est également inexact que le fléau ait fait son

apparition à Nijni-Novgorod. La peste n'a franchi nulle part le cordon sanitaire russe. Par surcroît de précaution, le gouvernement russe a établi un cordon sanitaire à Tsaritzin. Même en dedans du cordon, l'épidémie a une intensité bien moins grande.

En conséquence, le danger pour notre monarchie n'est pas imminent. Cependant, le gouvernement est résolu à prendre des mesures. Déjà, il est entré en pourparlers avec les gouvernements hongrois et allemands pour s'entendre sur des mesures uniformes. Vu les circonstances, il ne me semble pas nécessaire de recourir aux moyens extrêmes. Il n'est pas impossible que l'épidémie reste circonscrite dans le foyer pestilentiel.

Le gouvernement, conclut le ministre, consacrera la plus grande attention à cette affaire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES NUMÉROS GAGNANTS DE LA LOTERIE NATIONALE.

Les diverses publications donnant les résultats de la Loterie nationale contiennent des erreurs de chiffres, faciles à expliquer par la précipitation avec laquelle ces listes sont livrées au public.

Aussi, engageons-nous les intéressés à se procurer LA LISTE OFFICIELLE publiée par la Société anonyme de publications périodiques, SEULE CONCESSIONNAIRE de cette liste.

Chaque feuille du format des petits journaux est vendue au public cinq centimes.

La liste officielle paraît sous le contrôle de la direction de la Loterie; c'est donc à elle seule que le gagnant pourra se fier de l'authenticité de son gain et de la réalité de son lot.

AVIS DE CRUE.

Une crue se manifeste dans le Cher. On présume que le maximum sera de 3^m 30 à Saint-Aignan et qu'il aura lieu le 27 dans la journée.

On pense que la crue atteindra, à Tours, 3^m 70 le 28 dans la journée.

A Saumur, aujourd'hui mardi (midi), la Loire marquait 4^m 30 à l'échelle du pont Cessart.

Le Champ-de-Foire est toujours inondé.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 27 janvier.

On attend une petite crue de la Loire supérieure et de l'Allier et on signale une crue sur le Cher dont le maximum doit avoir lieu à Noyers et s'élèvera à 3^m 30; la cote d'Orléans, aujourd'hui 27 janvier, 8 heures du matin, est à 4^m 90; on présume que la Loire atteindra la cote de 3^m 70 à Langeais le 28 janvier, à 8 heures du soir, et la cote de 4^m 60 à Saumur le 29 janvier, à 8 heures du matin; mais on ne peut pas encore faire connaître la cote et l'heure du maximum pour ces trois localités.

LES DÉNONCIATIONS.

C'est le *Steele* qui a pris l'initiative des dénonciations dont il est parlé dans la lettre de M^r l'évêque d'Angers à M. le garde des sceaux. Grâce aux renseignements policiers que lui fournissent de zélés correspondants, ce journal, d'ailleurs, ne s'est pas borné à dresser une liste de suspects pour ce qui concerne les présidents de cour et les procureurs généraux. Le même travail a été fait pour les membres du conseil d'Etat, et, aujourd'hui, c'est aux commandants de corps et aux membres du conseil de l'ordre de la Légion-d'Honneur que s'attaque, en accablant à chacun d'eux les qualificatifs propres à dénoncer ceux qu'il accuse d'incivisme, le journal qui pourrait justement s'appeler le moniteur de la délation.

CLÔTURE DE LA CHASSE.

Un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 16 janvier, fixe au dimanche 9 février, au soir, la fermeture de la chasse à tir, et au 23 mars la fermeture de la chasse à cor et à cris, sans armes à feu.

L'Agence Havas a reçu hier, de l'administration centrale du télégraphe, la communication suivante :

« Même situation qu'hier pour nos communications, c'est-à-dire : plus de fil avec

Bordeaux; un fil avec la Suisse; deux fils avec l'Allemagne. Nous restons privés de toutes communications avec toutes les villes du centre et du midi de la France. »

Théâtre de Saumur.

LE PHONOGRAPHE.

Demain soir (mercredi) auront lieu sur notre scène de très-intéressantes expériences sur le Phonographe Edison, sur le Téléphone et le Microphone, par M. Lambert Thiboust fils, habile conférencier, qui vient d'obtenir un grand succès à Nantes et à Angers. Voici les lignes que nous trouvons à ce sujet dans *l'Espérance du peuple* :

« Le directeur de nos théâtres a eu, croyons-nous, une heureuse inspiration en faisant connaître à Nantes le merveilleux instrument inventé par l'Américain Edison; bien que cet appareil soit encore dans la période un peu primitive et qu'il y manque des perfectionnements qui lui seront certainement apportés d'ici quelque temps, et qui en feront une des inventions les plus extraordinaires du siècle, par les conséquences qu'elle peut avoir, l'audition du Phonographe, tel qu'il existe aujourd'hui, est excessivement intéressante.

Ce curieux instrument est en somme assez simple, et le conférencier, M. Lambert Thiboust fils, en explique d'une façon claire le mécanisme ingénieux. Sur un cylindre, mû par un mouvement d'horlogerie, on applique une feuille métallique très-mince et l'on parle dans un petit cornet, au fond duquel vibre une plaque légère avec une pointe qui touche cette feuille métallique, composée de plomb et d'étain. A mesure que la voix arrive, la pointe en vibrant peintille la feuille métallique, qui avance avec le cylindre que le mouvement d'horlogerie fait tourner, et les paroles sont, en quelque sorte, enregistrées avec une exactitude absolue.

Pour faire parler le Phonographe, on fait l'opération contraire en mettant un grand cornet acoustique au-dessus du petit pour renforcer l'intensité du son; le cylindre est ensuite remis en marche et les vibrations inscrites se répètent et sortent du grand cornet d'une façon distincte quoique un peu nasillardes.

M. Lambert Thiboust, qui avait eu recours à l'obligeance de M^r Coraly Geoffroy et de MM. Guillemot, Plain et Dubouchet, a prié ces artistes de chanter dans le Phonographe, et l'admirable instrument a redit les fragments qui lui étaient confiés avec le timbre particulier à chacun d'eux; constatons cependant que lorsque le chanteur n'articule pas avec la plus grande netteté, il se produit un peu de confusion; mais M. Guillemot surtout, qui prononce remarquablement bien les paroles de tout ce qu'il chante, a été *phonographié*, si toutefois ce néologisme peut-être employé, avec une perfection étonnante.

L'expérience qui a peut-être le plus amusé le public, a été faite avec le concours de M. Polis,

premier piston de l'orchestre; cet artiste a joué plusieurs morceaux dans le Phonographe en plaçant le pavillon de son cornet à pistons juste en face la plaque métallique, et quelle qu'ait été la rapidité des traits, l'instrument les a reproduits avec une fidélité dont il est impossible de se faire une idée.

Le conférencier a même fait répéter au Phonographe plusieurs fois le même air en y intercalant des interruptions plus ou moins bizarres, telles que des cris et des aboiements, et le docile instrument a répété encore d'une façon imperturbable le solo de piston au milieu duquel on pouvait distinguer les exclamations étranges qu'on lui avait imposées.

Toute la ville, pensons-nous, voudra assister à une audition de cet appareil destiné à un si grand avenir et qui, avant dix ans peut-être, sera appelé à faire connaître au monde entier non-seulement les artistes les plus célèbres, mais encore des orateurs illustres.

Déjà nous avons entendu dire qu'un perfectionnement important avait été apporté par M. Edison à son appareil; il a remplacé, paraît-il, la feuille métallique de plomb et d'étain par du cuivre rouge, plus impressionnable à la pointe vibrante, et il a placé cette feuille sur une plaque croulée d'une spirale d'Archimède où la pointe viendra la toucher.

Avec ce perfectionnement, on pourra recevoir une lettre phonographique envoyée sous enveloppe, et plaçant cette lettre dans la spirale d'un appareil identique à celui où elle a été enregistrée, on entendra parler la personne elle-même qui a envoyé la lettre.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à profiter de la présence de M. Lambert Thiboust à Saumur pour aller assister à ces curieuses expériences, d'autant plus que cet intermède si intéressant sera précédé de la représentation du brillant opéra-comique d'Adam, le *Postillon de Lonjumeau*, par les artistes d'Angers.

Dimanche soir, au théâtre d'Angers, le *Reine Topaze* a été joué pour la cinquième ou sixième fois. A Saumur, on ne cesse de réclamer la seconde représentation de cette œuvre qui est sans contredit le plus grand succès de la saison actuelle. — Avis à la direction !

On lit dans l'Indépendant, de Tours :

« Une bonne place... Enfin !
M. Desplanches, Anatole, ancien sous-préfet de Chinon, sous l'Empire, candidat aussi perpétuel que malheureux à la députation dans notre département, vient d'être nommé receveur général de l'Yonne.
Bonne petite place pour un impérialiste converti à la République. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1878.

Au 1 ^{er} janvier 1878, il était dû, à 7,218 déposants, un capital de.....	2,476,774 fr. 84
La Caisse a reçu, pendant l'année.....	779,450 fr. »
1 ^o En 5,278 versements-espèces, dont 973 nouveaux, la somme de.....	8,413 76
2 ^o En 19 transferts-recettes de diverses Caisses, celle de.....	314 25
3 ^o En 53 arrrages de rentes pour le compte des déposants.....	5,350
Total des versements.....	788,178 01
Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts montant à.....	88,104 96
Ensemble.....	876,282 97
Total du crédit.....	3,053,054 81
Elle a remboursé :	
1 ^o En 1,986 retraits-espèces, dont 236 pour solde, la somme de.....	441,797 47
2 ^o En 32 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de.....	10,979 27
3 ^o En 3 achats de rentes sur l'Etat sur la demande des déposants.....	2,704 30
4 ^o En 5 achats de rentes d'office.....	1,867 55
3 ^o En 3 reliquats frappés de prescription.....	82 86
Total des paiements.....	457,431 15
Restant, la Caisse redoit, au 31 décembre 1878, à 7,955 déposants, un solde, en capital et intérêts, de.....	2,595,623 66
Accroissement du solde, cette année.....	418,451 fr. 82 c.

SITUATION DES LIVRETS.

Livrets ouverts, en 1878.....	973
Livrets soldés, en 1878.....	236
Accroissement.....	737 livrets.
Livrets existant au 1 ^{er} janvier 1877.....	7,215
Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1878.....	7,955
Certifié conforme aux écritures.	La Caisse, H. Choisy.

Curieux effets du verglas. — Il y a deux jours, l'Indépendant d'Indre-et-Loire publiait les lignes suivantes :

« Ce qu'il y a de particulier dans le phénomène météorologique dont nous sommes témoins, c'est que tous les objets sont littéralement recouverts d'une couche épaisse de glace. Ainsi, pour citer un exemple, les fils de fer ou de zinc qui servent à soutenir la vigne ou à étendre le linge sont enveloppés d'un cylindre de glace, absolument comme la mèche d'une bougie est entourée par la stéarine. Toutes les brindilles, toutes les feuilles présentent ce singulier aspect. Les moindres brins d'herbe sont engainés dans un fourreau translucide. Les plantes à feuilles ansiformes, comme les yuccas, sont recouvertes sur les deux faces d'une couche de glace d'un centimètre au moins d'épaisseur et, avec quelques précautions, on peut les sortir de leur étui de cristal absolument comme on tire un sabre du fourreau. Tous les objets exposés au dehors présentent le singulier aspect dont nous venons d'essayer de donner une juste idée. »

Nous ne pensons pas que pareil fait se soit jamais produit, au moins de mémoire d'homme. Rien de plus commun en effet que ces stalactites de glace qui forment par l'addition successive de gouttes d'eau qui se congèlent et produisent ces cônes renversés qu'on voit pendre particulièrement aux gouttières ou aux bouches des évier. Mais cet emboîtement de tous les corps exposés à l'air présente un caractère tout à fait en dehors de ce qu'on observe généralement. »

Quincy (Vienne). — Un épouvantable accident, qui prouve une fois de plus combien l'homme le plus adroit doit user avec prudence des machines qu'il a coutume de gouverner, vient d'attrister la commune de Quincy. Le sieur Blanchard, meunier à Masseuil, en allant graisser le pignon du mécanisme de l'huilerie, a été saisi par ses vêtements et étouffé avant que les personnes qui se trouvaient dans le moulin et dans l'huilerie aient pu lui porter secours. Cet homme était estimé de tous ses voisins, sa femme est dans un tel état qu'on craint beaucoup pour sa vie. (Courrier de la Vienne.)

CHATELLERAULT.
L'Homme-Cheval. — Jeudi dernier, M. Dibbel, originaire de Vienne (Autriche), a fait 20 fois le tour de la promenade de Châtellerault, qui a un kilomètre, soit 20 kilomètres en 55 minutes sur un terrain en partie empierré et par une pluie ballante.

Les spectateurs étaient nombreux malgré le mauvais temps.
Dimanche, 26 janvier, de 2 à 3 heures, M. Dibbel a dû parcourir 30 fois le tour de la même promenade, soit 30 kilomètres en une heure et demie.

M. Dibbel est un homme âgé seulement de 33 ans; il est le seul qui ait couru avec succès contre les coureurs anglais, les meilleurs traiteurs, avec les coureurs de Vienne, de Pesth, de Liège, etc.

Cet homme extraordinaire, médaillé de plusieurs sociétés, a été surnommé, par la presse, le roi des coureurs, car l'infatigable marcheur peut faire 160 kilomètres en 12 heures.

Caisse d'Épargne de Saumur.
Séance du 26 janvier 1878.
Versements de 117 déposants (24 nouveaux), 22,382 fr. » c.
Remboursements, 17,122 fr. » c.

Faits divers.
Le Petit Breton mentionne une rixe entre deux groupes de conserits; rixe dans laquelle un jeune homme du 4^e canton de Vannes aurait été grièvement blessé.

Les plus fortes marées de l'année 1879 auront lieu les 10 mars, 8 avril, 17 septembre, 17 octobre et 15 novembre. Celles des 10 mars, 17 septembre et 17 octobre seront surtout remarquables.

Inondations dans la Beauce. — La Beauce, ce pays de plaines, est bien réellement inondée. Le Journal de Chartres du 25 de ce mois

parlait de la grande quantité d'eau que la fonte des dernières neiges avait accumulée sur le territoire de plusieurs communes du canton de Voves, transformant en vastes étangs une superficie notable de terres cultivées.

Des nouvelles qui nous parviennent de ces localités, il ressort que le phénomène va s'accroissant; de Theuville jusqu'au delà de Voves, ce n'est pour ainsi dire qu'une immense nappe d'eau, qui va s'écoulant vers le Loir où elle se déverse près Alluyes.

C'est naturellement à Mésangeon que se trouve la plus grande quantité d'eau. La position topographique de cette ferme l'explique suffisamment. Si le niveau de la nappe liquide s'élève encore de quelques centimètres, les bâtiments d'exploitation seront infailliblement envahis.

Un certain nombre de curieux attirés par ce spectacle inusité ont été visiter les endroits inondés.

Sur tout son parcours, dit le Journal de Chartres, le Loir déborde. A Cloyes, les eaux ont acquis un volume qu'on ne leur avait pas vu atteindre depuis bien des années. Plusieurs maisons de la rue Grouaise sont envahies. Les communications entre cette ville et les villages de Montigny, Saint-Hilaire, Dony, sont une fois encore interrompues pour les piétons.

Dimanche, 19 janvier, s'est éteint paisiblement, à Saint-Haon-le-Vieux, un vieillard plus que centenaire, le sieur Gilbert Moncigny.

Il avait cent deux ans, dit le Journal de Roanne. Il était né sous le règne de Louis XV, un an après la réunion de la Lorraine à la France, un an avant l'annexion de la Corse. Que de gouvernements il a vu tomber dans le cours de sa longue carrière!

Il est mort chez son fils, vigneron de M. Jules Guyon. Il y a quatre ans, il faisait encore quelques petites journées; mais depuis qu'il avait atteint la centaine, il ne faisait plus rien: on avouera qu'il avait bien le droit de se reposer. Il avait conservé la plupart de ses facultés, et il aurait probablement dépassé son siècle de trois ans, sans une chute à la suite de laquelle il s'est mis au lit pour ne plus se relever.

Ses funérailles ont eu lieu mardi. Son fils aîné, âgé de 81 ans, est venu d'Arcon à pied pour y assister. Voilà encore un homme qui promet de devenir centenaire.

Le nombre des cartes de visite distribuées par la poste à l'occasion du jour de l'an a été à Paris, cette année, de 7 millions 459,000, soit 1,779,000 de plus que l'année dernière. En 1878, en effet, le nombre ne s'en était élevé qu'à 5,680,000. La distribution a été commencée, comme tous les ans, le 28 décembre. Mais, grâce aux mesures prises, elle a pu être terminée le 11 janvier, au lieu du 13, date jusqu'à laquelle elle s'était prolongée les autres années.

Marché de Saumur du 25 janvier.

Blé nouv. (l'h.)	—	Huile chene.	50	—
Froment (l'h.)	77	Huile de lin.	50	—
Halle, moy.	74	Graine tréfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orges	65	Foin (dr. c.)	750	64
Avoine, bar.	50	— Luzerne	750	60
Fèves	75	— Paille	750	35
Pois blancs	80	— Amandes	50	—
— rouges	80	— Clrejaune	50	190
Graine de lin.	70	— Chanvres 1 ^{re}	—	—
Farine, culas.	157	— qualité (53 k. 500)	43	—
Chenevis	50	2 ^e	38	—
Huile de noix.	50	3 ^e	35	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à 100
Id.	2 ^e id.	à 70
Ordin. envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 60
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 70
Id.	2 ^e id.	à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 80
Id.	2 ^e id.	à 55
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souray et environs, 1877.	1 ^{re} qualité	à 110
Id.	2 ^e id.	à 100
Champigny, 1878.	1 ^{re} id.	à 110
Id.	2 ^e id.	à 100
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 100
Id.	2 ^e id.	à 90
Varrains, 1877.	1 ^{re} id.	à 100
Varrains, 1878.	1 ^{re} id.	à 100
Bourgueil, 1878.	1 ^{re} id.	à 110
Id.	2 ^e id.	à 100
Id., 1877.	1 ^{re} id.	à 105
Id.	2 ^e id.	à 100
Restigné 1878.	1 ^{re} id.	à 100
Id., 1877.	1 ^{re} id.	à 100
Château, 1878.	1 ^{re} id.	à 100
Id.	2 ^e id.	à 88
Id., 1877.	1 ^{re} id.	à 90
Id.	2 ^e id.	à 85

Théâtre de Saumur.
TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.
MERCREDI 29 janvier 1879.
Spectacle extraordinaire
Immense succès de l'Exposition universelle de 1878.

LE PHONOGRAPHE
DU CÉLEBRE EDISON
Expériences sur le TÉLÉPHONE et le MICROPHONE
Conférence par M. E. LAMBERT THIBOUTS jeune.

PROGRAMME DE LA SÉANCE.

1. Explication du Téléphone et du Microphone.
2. Expériences pour le public des deux appareils unis ensemble.
3. Explication du Phonographe.
4. Voix humaine.
5. Solo de piston par le Phonographe.
6. Chansonnette par le Phonographe.
7. Romance par le Phonographe.
8. Surperposition des airs.
9. Nouveau solo de piston.
10. Nouvelle explication de l'appareil.

Le Phonographe parle toutes les langues.

LA POSTILLON
DE LONJUMEAU
Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Brunswick, musique d'Adam.

Les principaux rôles seront joués par MM. Le Roy, Servat, Letellier et M^{lle} Rita Lelong.
Bureaux à 7 h. 1/4, rideau à 7 h. 3/4.
S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

LE PHARE
Autrefois La Prime
REVUE BI-MENSUELLE
De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts.
Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.
ABONNEMENTS : Phare littéraire seulement, 6 fr. par an; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an; — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an.
Toutes communications doivent être adressées à M. PAUL PROUTAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Bara, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 13, rue des Martyrs.

CHEMIN DE FER FUNICULAIRE DU VESUVE
CONCESSION DE 30 ANS
donnés par le Gouvernement Royal d'Italie.

ÉMISSION
de 2,000 ACTIONS de 500 Francs
Payables : En souscrivant 250 fr. Total
A la répartition 250 fr. 500 fr.

EXPOSÉ :
La Cie s'est prémunie contre toutes les éventualités, en traitant à forfait pour la construction, le matériel et l'établissement complet de la ligne, ainsi qu'en stipulant de la part du concessionnaire une garantie de recettes qui assurée pendant les 3 premières années un revenu minimum de 10 pour cent environ, moyennant l'abandon audit concessionnaire d'un tiers dans le surplus des bénéfices pendant la même durée.
Ces bénéfices, évalués d'après les statistiques les plus précises, permettent de compter sur un revenu net de 15 à 20 pour cent. Toutes les entreprises analogues donnent des résultats avantageux.

Les actions du Chemin du Righi, quoique la ligne ne fonctionne que pendant 4 à 5 mois de l'année, valent 700 francs; celles de Lyon à la Croix-Roussé valent 780 francs.
Il y a donc tout lieu de prévoir qu'une plus-value analogue et même supérieure profitera aux actions du Chemin du Vésuve, vu que la ligne pouvant fonctionner régulièrement toute l'année, elles sont placées dans des conditions infiniment plus favorables que la première de ces deux Compagnies. L'exploitation régulière de la ligne commencera en mai 1879.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. le Prince H. de PIEDIMONTE, Grand Cordon de la Couronne d'Italie, F C *, Sénateur du royaume, Président;
le Duc A. DEL GALDO, C. *;
le Marquis C. DE CURTIS, C. *;
le Commandeur ED. D'AMICO, C. *, Député, administrateur de la Banque Générale de Rome;
EMILE GALLET, O *, ancien Payeur en chef aux armées;
ED. ARMAND ROUX, *, officier supérieur en retraite;
H. SPILLER, C *, Propriétaire.
ON SOUSCRIT
du 29 Janvier au 1^{er} Février inclusivement
A Naples : A la Banque Napolitaine;
A Turin : Chez MM. B. Geisser et C^{ie};

A Lugeno : A la Banque Suisse Italienne;
A Rome, Florence et Milan : Chez M. E.-E. Obliaghe;
Et dans les autres villes d'Italie : Chez les principaux banquiers.
La BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT s'étant réservé un certain nombre d'ACTIONS INSCRITES, les met à la disposition des souscripteurs qui lui en feront la demande en temps utile.
S'ADRESSER À PARIS, 7, RUE LAFAYETTE et aux succursales de la Banque Générale de Crédit dans les départements.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EAU FIGARO teint cheveux (en 2 jours).
6 fr. nouveau flacon. Méd. or. VIGUIER et C^{ie}, 1, Bd Bonne-Nouvelle, Paris. Démonstrations gratuites. Se trouve dans toutes les premières maisons de coiffure et de parfumerie.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :
REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.
La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, sursauts, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Padoue, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescierie m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63^e de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescierie. — N° 49,811 : M^{lle} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — Cure N° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescierie Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable; et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

